



**Déclaration préalable au Comité Technique Spécial des Préfectures  
du 8 février 2021**

Monsieur le Secrétaire Général,  
Mesdames, Messieurs,  
Chers collègues,

Pour ce premier CTSP de 2021, force est de constater qu'aucun point d'information n'était prévu sur les SGCD, l'installation des sous-préfets à la relance par ex, comme si le ministère de l'Intérieur lançait des réformes et projets sans se soucier de leur efficacité réelle, de leur impact réel sur les services en terme de fonctionnement et de sécurité des personnels. Je me permets le parallèle avec le retour d'expérience demandé par FO Préfectures SMI depuis des mois sur la gestion de la crise sanitaire par le ministère au niveau des préfectures. Toujours aucun retour, à croire que cela ne sert à rien au ministère, puisque tout va toujours bien dans le meilleur des mondes.

Pour revenir aux SGCD, leur mise en place est effectif depuis 1 mois. Notre syndicat tient avant tout à féliciter l'ensemble des collègues du SIDSIC et de la filière technique pour leur dévouement qui a permis à l'ensemble des collègues des SGCD d'exercer leurs missions dans les meilleures conditions de travail possibles. Une fois de plus, les préfets des départements ont pu s'appuyer sur le volontariat des collègues, en espérant qu'ils s'en souviendront le moment venu. Pas sûr, vu le mode de répartition des primes Covid de 2020.

*Les SGCD sont créés, mais le plus difficile reste à venir...*

Nous pouvons comparer ces nouvelles directions à des paquebots. Ces paquebots départementaux flottent et prendront la direction que vous leur donnerez M. le secrétaire général. Aucun nom ne leur a été donné, mais évitons les Concordia, ou le capitaine abandonne ses équipes, voire pire, le Titanic... Mais pour avancer, les capitaines ont besoin d'un équipage, d'hommes et de femmes sur le pont, et aussi auprès des machines.

Nous restons attentifs à la situation des collègues qui composent ces nouvelles directions, et à leur plafond d'emploi. A peine créée, cette réforme qui ne devait pas être une réforme économique, pointe déjà des économies d'effectifs. 1 mois après sa mise en œuvre, on entend déjà localement des gels de poste, des plafonds d'emploi trop haut. Nous entendons trop souvent cette petite mélodie budgétaire insidieuse et destructrice.

Alors comment ne pas s'interroger sur le futur, et encore plus, quand on nous remonte du « terrain » que beaucoup de collègues issus de DDI refusent d'intégrer directement le ministère de l'Intérieur. Ce signe de méfiance devrait vous faire réfléchir, M. le secrétaire général.

La vie sociale au sein du travail est également bousculée avec la mise en place du télétravail. Le 2 février dernier, M. le directeur de cabinet du ministre a adressé à tous les préfets les mêmes dernières consignes de M. le ministre pour renforcer le télétravail. Nous profitons de cette instance pour réaffirmer que nous portons depuis le début ce nouvel outil au sein de notre ministère. Néanmoins, après 6 circulaires, instructions, notes ministérielles, je peux vous confirmer qu'encore à ce jour, des préfets, secrétaires généraux, sous-préfets d'arrondissement et encadrants sont atteints d'une profonde surdité et d'aveuglement sur l'application du télétravail, voire même s'adjugent le droit de remettre en cause localement la légitimité de ces consignes ministérielles.

***N'est-ce pas un comble pour un ministère aux missions régaliennes, chargé d'appliquer la loi et l'ordre ?*** Une formation aux fondamentaux du droit nous semblent urgents pour ces personnels encadrants.

Je terminerai par le « parachutage » des 30 sous-préfets à la relance dans les départements. Un constat s'impose : leur arrivée a provoqué bon nombre d'émois et surcharge de travail aux SGCD chargés de leur installation, en faisant montre parfois de magie pour trouver sur le champ et sans moyen supplémentaire, logement, bureau, secrétaire, chauffeur et personnels de résidence. Et cela sans se préoccuper des autres urgences plus importantes des SGCD. Une belle démonstration de la considération des SGCD !!

Nous constatons de facto que les personnels des préfectures et sous-préfectures ne sont pas du tout la priorité du ministère, peut-être juste un faire-valoir pour les promotions et valorisations salariales des membres du corps préfectoral. Monsieur le secrétaire général, je n'ose imaginer cet état d'esprit.

Et face à cette fausse considération, vous avez des femmes, des hommes qui sont confrontés à des réformes irréalisables, une surcharge de travail en plein Covid, à des urgences et priorités aléatoires en fonction de l'air du temps et non pas à partir d'une vraie stratégie, d'une vision commune et de progrès.

Monsieur le secrétaire général, à défaut de la mise en place d'un baromètre social pour que vous puissiez avoir une vision de la réalité du terrain, FO Préfectures vous alerte très sérieusement sur la haute criticité actuelle de fonctionnement de tous les services des préfectures. Dans un environnement sanitaire lourd psychologiquement, ce ne sont pas uniquement les SGCD qui souffrent. Cela concerne aussi les SIDPC, les SIDSIC, les services étrangers et des naturalisations qui doivent se « cloner » et se démultiplier pour réaliser des objectifs annuels qui ne valorisent que leurs autorités hiérarchiques. Que dire de l'actualisation de la Charte Marianne et de Qual-e-pref en terme de priorité face à la Covid et aux SGCD...

Depuis 100 ans, la stratégie est toujours la même, et le ministère ose encore parler de QVT, de méritocratie, d'innovation et de modernisation !! Aujourd'hui et demain, des hommes et femmes de votre ministère vont tomber par le cumul d'ordres et de contre-ordres, de réformes en tous sens qui ne servent pas les personnels, mais uniquement le dessein destructeur d'une certaine vision de la fin de l'administration à la française.

Je vous remercie M. le secrétaire général de votre attention, et de bien vouloir annexer cette déclaration au procès-verbal du comité technique spécial des préfectures.